

# Déclaration sur la protection des archives, des bibliothèques, des musées et des sites patrimoniaux durant les conflits armés et les périodes d'instabilité politique

30 mai 2024

Le mois de mai 2024 marque le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, le premier traité international qui s'est exclusivement concentré sur cette question. Aujourd'hui, à un rythme croissant et alarmant, de nombreux événements tragiques ont récemment causé d'immenses pertes en vies humaines et endommagé le patrimoine culturel et documentaire mondial.

Le Conseil International des Archives (ICA), le Conseil International des Musées (ICOM), le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) et la Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques (IFLA) expriment leur profonde inquiétude face à cette destruction croissante de vies et de patrimoine culturel durant les conflits armés et les périodes d'instabilité politique.

Nous condamnons les pertes en vies humaines et réaffirmons la priorité de protéger toutes les personnes. Nous condamnons également les attaques et la destruction de musées, d'archives, de bibliothèques et de sites patrimoniaux, car ils constituent une partie essentielle et unique de la culture des peuples touchés par le conflit. L'ICA, l'ICOM, l'ICOMOS et l'IFLA demandent instamment à toutes les parties impliquées dans un conflit de respecter et de protéger toutes les bibliothèques, les archives, les musées et les sites patrimoniaux.

Nous rappelons que l'ensemble du patrimoine culturel et documentaire est indispensable à la survie de nos sociétés et qu'une coopération internationale et intersectorielle continue est essentielle à sa protection efficace. Dans ce but, les quatre organisations ont formé le Comité International du Bouclier Bleu en 1996, par l'intermédiaire duquel, entre autres, elles travaillent ensemble pour se préparer et répondre aux situations d'urgence susceptibles d'affecter le patrimoine culturel.

Tout au long de ces situations d'urgence, nos bibliothèques, nos musées, nos archives et nos sites patrimoniaux ont démontré le rôle important qu'ils jouent dans la protection et la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel et dans le rapprochement des communautés. La culture est un élément essentiel pour le rétablissement et la promotion de la paix.

**Les archives et les documents** fournissent des preuves du passé et du présent et contribuent à une société plus transparente et au renforcement de la démocratie. Ils sont les garants de la mémoire, de la vérité et de la justice et jouent un rôle crucial dans la documentation des violations des droits

humains. En temps de paix, elles sont essentielles pour reconstruire la société et consolider la paix, en aidant les gens à retrouver une vie normale, en rétablissant la vérité et en fournissant des preuves dignes de confiance.

**Les musées** jouent un rôle actif dans la conservation, la protection et la diffusion du patrimoine culturel et jouent donc un rôle central dans le rapprochement des communautés en temps de crise comme en temps de paix. Les musées et leurs collections sont donc importants non seulement pour leurs missions culturelles et éducatives, mais aussi pour leurs rôles sociaux et économiques en garantissant l'accessibilité à de larges publics et aux générations futures et en promouvant le développement local.

**Les bibliothèques** sont des espaces qui relient le passé, le présent et l'avenir. Elles sont des centres de construction communautaire et leurs services profitent aux personnes tout au long de leur vie, en particulier aux membres les plus vulnérables de la société. La destruction des bibliothèques et de leurs collections est une tentative directe d'effacer l'identité, la mémoire et les espaces permettant aux gens de se réunir dans un esprit de réconciliation. Pour défendre les droits humains que sont l'accès à l'information, la liberté d'expression et la participation à la vie culturelle, les bibliothèques doivent être protégées.

**Les sites du patrimoine** vont au-delà des monuments et des sites, incluant de vastes zones complexes, des paysages, des cadres et leurs dimensions intangibles. Le patrimoine appartient à tout le monde : hommes, femmes, enfants, peuples autochtones, groupes ethniques et minorités. Il englobe l'ancien et le moderne, le rural et l'urbain, l'ordinaire et celui réservé à une élite, englobant les systèmes de valeurs, les croyances, les traditions et les modes de vie, ainsi que les usages, coutumes, pratiques et connaissances traditionnelles. Conserver leur signification, leur intégrité et leur authenticité nécessite des approches centrées sur les personnes et basées sur les droits.

Nos organisations rappellent ainsi conjointement l'importance de la protection du patrimoine culturel et documentaire en tant que composante essentielle des droits culturels et expriment la position commune selon laquelle les professionnels du patrimoine culturel et documentaire jouent un rôle essentiel dans la construction d'un avenir pacifique, durable et collectif. Les archivistes, les bibliothécaires, les professionnels des musées et du patrimoine utilisent les ressources disponibles pour protéger les documents dont ils ont la garde en temps de guerre. Nous demandons donc instamment à toutes les personnes impliquées dans un conflit de respecter le travail de ces professionnels et de protéger leur vie et leur intégrité.

---

Pour de plus amples informations sur les organisations signataires, veuillez consulter :

**ICA** – INTERNATIONAL COUNCIL ON ARCHIVES / CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES – [WWW.ICA.ORG](http://www.ica.org)

**ICOM** – INTERNATIONAL COUNCIL OF MUSEUMS / CONSEIL INTERNATIONAL DES MUSEES – [WWW.ICOM.MUSEUM](http://www.icom.museum)

**ICOMOS** – INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES / CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES – [WWW.ICOMOS.ORG](http://www.icomos.org)

**IFLA** – INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS / LA FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS ET INSTITUTIONS DE BIBLIOTHEQUES – [WWW.IFLA.ORG](http://www.ifla.org)